Image not found or type unknown

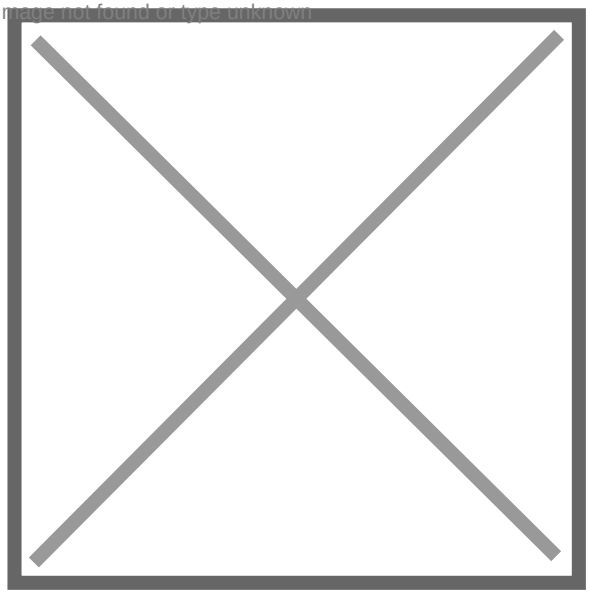

Projet de construction en vis à vis

Par **Aurelie86**, le **11/04/2016** à **17:46**

Bonjour,
nous sommes propiétaires d'une maison située dans une impasse. L'arrière de la maison donne sur un champs qui va bientôt accueillir un complexe de logements sociaux en R+1. 4 maisons donneront directement chez nous et je me demandais s'il était possible de faire en sorte que le promoteur finance une haie dont nous n'aurions pas besoin sans ce projet !
De plus un passage piéton est prévu au niveau de notre impasse, est il également possible de s'opposer à la création de ce passage ?
Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **11/04/2016** à **18:37**

Bonjour,
Vous pouvez aussi lui demander une clôture en plaqué-or.
Tant qu'à faire.
Mais exiger: non.
Pour ce qui est du passage piéton, encore faut-il savoir à qui appartient l'assiette de cette voirie, et bien sur je suppose que ce passage débouchera sur une voirie publique.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés